

Saint-Brieuc, le **26 AVR. 2019**

Direction du développement économique
Suivi : Aline BOURDAIS
Tél : 02 96 77 20 46
E-Mail : aline.bourdais@sbaa.fr
Référence à reporter : D-2019-00797
Toute correspondance doit être adressée à
Mme la Présidente de Saint-Brieuc Armor Agglomération

MAIRIE DE PORDIC
1 place Emile Guéret
22 590 PORDIC

A l'attention de Monsieur le Maire



Objet : Révision du PLU – Zones d'activités économiques

Monsieur le Maire, Cher Collègue,

Par courrier en date du 18 mars, vous demandez à Saint-Brieuc Armor Agglomération de confirmer que les zones AUJ affichées dans le PLU en cours de révision sont maintenues dans le schéma de gestion durable du foncier économique.

Le futur PLU prévoit une extension du parc d'activités de la Ville Auvray à travers un zonage 1AUJ de 3,77 hectares et un zonage 2AUJ de 1,4 hectare. De plus, une extension de la zone d'activités aéroportuaire est envisagée par un zonage 1AUJ de 2,93 hectares. Au total, ce sont donc 8,1 hectares qui sont identifiés pour l'extension de parcs d'activités économiques.

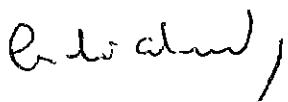
Sur la base des besoins estimés d'ici à 2030, le SCoT du Pays de Saint-Brieuc a déterminé une enveloppe foncière de 98,8 hectares pour des projets identifiés de parcs d'activités économiques structurants sur le territoire de l'ancien EPCI de Saint-Brieuc Armor Agglomération, enveloppe à laquelle s'ajoute une marge de respiration de 16,2 hectares pour des zones d'activités d'intérêt plus local.

Le schéma de gestion durable du foncier économique a pour objet de répartir ces objectifs de consommation foncière, notamment dans le cadre des PLU communaux puis du futur PLU.

Ce schéma n'est à ce jour pas finalisé. Pour autant, de grandes orientations ont été dégagées, dont le développement de l'offre foncière économique sur le nord de l'agglomération.

Au regard de la tension foncière observée sur le territoire de Pordic, de l'attractivité pour les entreprises des secteurs de la Ville Auvray et de l'aéroport et sur ce dernier site des projets en cours de réflexion dont la nature reste à définir, Saint-Brieuc Armor Agglomération envisage le maintien de ces extensions de parcs d'activités dans le futur schéma de gestion durable du foncier économique.

Restant à votre disposition pour échanger sur ces remarques, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Cher Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.



Pour La Présidente,
Et par délégation,
Le Vice-Président
en charge de l'Economie
et des Transports

CEAD
Ronan KERDRAON